

EMPLOYE·E EN HÔTELLERIE-INTENDANCE AFP DESCRIPTION DE LA FORMATION

- Les employées et employés en hôtellerie-intendance AFP travaillent dans des entreprises où sont effectués des travaux d'intendance. Ils/elles accomplissent des tâches principalement dans le secteur hôtelier-intendance.
- Ils/elles s'acquittent des travaux qui leur sont confiés d'une manière compétente et si possible autonome ; grâce à leur savoir-faire pratique et à leur engagement social, ils/elles participent activement à la vie quotidienne de l'entreprise et contribuent au bien-être des hôtes et résidents des établissements dans lesquels ils/elles travaillent.

▪ Durée de la formation

2 ans

▪ Début des cours

Semaine du 17 août 2026

▪ Contenu de la formation

La formation porte sur les domaines suivants:

- Présentation personnelle et communication
- Service de boissons et de mets
- Nettoyage et aménagement de locaux
- Mise en œuvre des tâches du circuit du linge
- Mise en œuvre de processus opérationnels
- Culture générale (société, langue et communication)
- Sport

▪ Deux filières de formation

- **Filière en école de métier :** en première année, la formation théorique et pratique se déroule à l'Ecole des métiers de l'intendance (EMI). 9 semaines de stage en entreprise complètent la formation pratique. La deuxième année se déroule à l'image de la première année, avec un stage en entreprise d'une durée de 3 mois.
- **Filière duale:** formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage et cours professionnels hebdomadaires à l'EMI durant les 2 années de formation.

▪ Titre délivré

- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'employé/employée en hôtellerie-intendance.

Ecole des métiers de l'intendance

■ Coûts

- frais de formation : 1^{ère} année CHF ~ 950.- / 2^{ème} année CHF ~ 300.- + voyage de fin d'études (env. CHF 700.-)
- licence WIGL complète obligatoire (CHF 635.- pour les 2 ans)
- PC portable obligatoire selon prescriptions de la FRI
- pension et hébergement : se renseigner à la FRI
- prime d'assurance contre les accidents non professionnels

■ Rémunération

- aucune rémunération n'est prévue durant la formation en école de métier
- en filière duale, le salaire brut est de CHF 1'020.00* la 1^{ère} année, de CHF 1'300.00* la 2^{ème} année.

**les rémunérations ci-dessus sont indiquées à titre de recommandation*

■ Autres formations dispensées par l'école

- Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC
- Agriculteur / Agricultrice CFC
- Agropaticien-ne AFP
- Brevet et diplôme fédéral supérieur de paysanne
- Brevet et maîtrise fédérale d'agriculteur
- Formation continue dans le domaine agricole et en économie familiale

■ Séances d'information

- A venir Participation au Salon interjurassien de la formation professionnelle Forum de l'Arc à Moutier, du 4 au 8 mars 2026

■ Examen d'admission (filière en école de métier uniquement)

- Lundi 30 et mardi 31 janvier 2026
Délai de dépôt des demandes d'admission : jeudi 8 janvier 2026
- Lundi 30 et mardi 31 mars 2026
Délai de dépôt des demandes d'admission : jeudi 19 mars 2026

■ Adresse

FRI - Fondation Rurale Interjurassienne, Ecole des métiers de l'intendance (EMI)
Courtemelon, CP 65
2852 Courtételle
Tél : 032 545 56 00
Internet : <http://www.frij.ch>

■ Contacts

Pour tous renseignements :
Laurent Joliat, responsable du domaine alimentation et services hôteliers
laurent.joliat@frij.ch – 032 545 56 47

Pour des renseignements concernant les formations au sein de la Fondation rurale interjurassienne et pour des renseignements relatifs aux contrats d'apprentissage:

Pierre-André Odiet, responsable du département formations professionnelles et continue
pierre-andre.odiet@frij.ch – 032 545 56 63

Courtemelon, le 12 août 2025